

Catégories		Mois	Trim.	Année
A	ADHÉSION FAMILIALE (avant 60 ans ou après 60 ans avec C.R.* de moins de 3 mois)			
	Personne exerçant une activité professionnelle, demandeur d'emploi ayant des droits ouverts à l'assurance chômage ou retraitée, et ses ayants droit au sens de la sécurité sociale, relevant d'un régime de protection sociale obligatoire en vigueur sur le territoire national ou dans un état membre de la communauté économique européenne, à l'exception de la Caisse de Prévoyance et de Retraite de la SNCF, et dont les enfants ou ayants droit exceptionnels au regard du droit aux prestations servies par les régimes obligatoires ne sont pas salariés à l'exception des enfants en apprentissage, en contrat d'alternance ou en contrat de professionnalisation, ceux-ci conservant la qualité d'ayants droit mutualistes durant toute la durée de leur contrat d'apprentissage, d'alternance ou de professionnalisation, ainsi que les enfants du membre participant, de son conjoint ou du concubin vivant maritalement avec le membre participant ou de la personne ayant conclu un Pacte Civil de Solidarité (PACS) avec le membre participant, âgés de moins de 28 ans, non mariés, non pacsés ou ne vivant pas en concubinage, poursuivant leurs études et sur présentation d'un justificatif de poursuite d'études.	160,86 €	482,58 €	1930,32 €
AB	ADHÉSION FAMILIALE (avant 60 ans ou après 60 ans avec C.R.* de moins de 3 mois)			
	Personne exerçant une activité professionnelle, demandeur d'emploi ayant des droits ouverts à l'assurance chômage ou retraitée, et ses ayants droit au sens de la sécurité sociale, relevant d'un régime de protection sociale obligatoire en vigueur sur le territoire national ou dans un état membre de la communauté économique européenne et dont au moins l'une des personnes est couverte par la Caisse de Prévoyance et de Retraite de la SNCF et dont les enfants ou ayants droit exceptionnels au regard du droit aux prestations servies par les régimes obligatoires ne sont pas salariés à l'exception des enfants en apprentissage, en contrat d'alternance ou en contrat de professionnalisation, ceux-ci conservant la qualité d'ayants droit mutualistes durant toute la durée de leur contrat d'apprentissage, d'alternance ou de professionnalisation, ainsi que les enfants du membre participant, de son conjoint ou du concubin vivant maritalement avec le membre participant ou de la personne ayant conclu un Pacte Civil de Solidarité (PACS) avec le membre participant, âgés de moins de 28 ans, non mariés, non pacsés ou ne vivant pas en concubinage, poursuivant leurs études et sur présentation d'un justificatif de poursuite d'études.	155,54 €	466,62 €	1866,48 €
AL	ADHÉSION FAMILIALE (avant 60 ans ou après 60 ans avec C.R.* de moins de 3 mois)			
	Agent titulaire de droit public et de droit privé des collectivités territoriales et de leurs établissements publics exerçant une activité professionnelle ou retraité, et ses ayants droit relevant d'un régime de protection sociale obligatoire en vigueur sur le territoire national et dont les enfants ne sont pas salariés à l'exception des enfants en apprentissage, en contrat d'alternance ou en contrat de professionnalisation, ceux-ci conservant la qualité d'ayants droit mutualistes durant toute la durée de leur contrat.	160,86 €	482,58 €	1930,32 €
AM	ADHÉSION MONOPARENTALE (avant ou après 60 ans avec C.R.* de moins de 3 mois)			
	Personne seule exerçant une activité professionnelle, relevant d'un régime de protection sociale obligatoire en vigueur sur le territoire national ou dans un état membre de la communauté économique européenne et ses enfants (dans la limite de deux enfants), non salariés à l'exception des enfants en apprentissage, en contrat d'alternance ou en contrat de professionnalisation, ceux-ci conservant la qualité d'ayants droit mutualistes durant toute la durée de leur contrat d'apprentissage, d'alternance ou de professionnalisation.	109,03 €	327,09 €	1308,36 €
AML	ADHÉSION MONOPARENTALE (avant ou après 60 ans avec C.R.* de moins de 3 mois)			
	Agent titulaire de droit public et de droit privé des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, seul exerçant une activité professionnelle et ses enfants (dans la limite de deux enfants), non salariés à l'exception des enfants en apprentissage, en contrat d'alternance ou en contrat de professionnalisation, ceux-ci conservant la qualité d'ayants droit mutualistes durant toute la durée de leur contrat d'apprentissage, d'alternance ou de professionnalisation.	109,03 €	327,09 €	1308,36 €



Cotisations 2023 (suite)

Annexe 1 du règlement mutualiste - Mise à jour C.A. du 20/09/2022

Catégories		Mois	Trim.	Année
B	ADHÉSION FAMILIALE (avant 60 ans ou après 60 ans avec C.R.* de moins de 3 mois)			
	Cheminot actif ou retraité et ses ayants droit affiliés à la Caisse de prévoyance et de retraite du personnel de la SNCF dont les enfants ou ayants droit exceptionnels au regard du droit aux prestations servies par les régimes obligatoires ne sont pas salariés.	118,67 €	356,01 €	1 424,04 €
BM	ADHÉSION MONOPARENTALE (avant 60 ans ou après 60 ans avec C.R.* de moins de 3 mois)			
	Cheminot seul, actif ou retraité, et ses enfants (dans la limite de deux enfants) non salariés à l'exception des enfants en apprentissage, en contrat d'alternance ou en contrat de professionnalisation, ceux-ci conservant la qualité d'ayants droit mutualistes durant toute la durée de leur contrat d'apprentissage, d'alternance ou de professionnalisation et affiliés à la Caisse de Prévoyance et de Retraite du Personnel de la SNCF.	84,00 €	252,00 €	1 008,00 €
C	ADHÉSION INDIVIDUELLE			
	Cheminot actif affilié à la Caisse de prévoyance et de retraite du personnel de la SNCF sans ayant droit ou qui ne désire pas faire bénéficier ses ayants droit de son adhésion à la mutuelle.	36,53 €	109,59 €	438,36 €
H	ADHÉSION INDIVIDUELLE (avant 60 ans ou après 60 ans avec C.R.* de moins de 3 mois)			
	Personne exerçant une activité professionnelle relevant d'un régime de protection sociale obligatoire en vigueur sur le territoire national ou dans un état membre de la communauté économique européenne sans ayant droit ou qui ne désire pas faire bénéficier ses ayants droit de son adhésion à la mutuelle.	52,66 €	157,98 €	631,92 €
HL	ADHÉSION INDIVIDUELLE (avant 60 ans ou après 60 ans avec C.R.* de moins de 3 mois)			
	Agent titulaire de droit public et de droit privé des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, seul exerçant une activité professionnelle, relevant d'un régime de protection sociale obligatoire en vigueur sur le territoire national.	52,66 €	157,98 €	631,92 €
E	ADHÉSION INDIVIDUELLE (avant 60 ans ou après 60 ans avec C.R.* de moins de 3 mois)			
	Personne retraitée relevant d'un régime de protection sociale obligatoire en vigueur sur le territoire national ou dans un état membre de la communauté économique européenne sans ayant droit ou qui ne désire pas faire bénéficier ses ayants droit de son adhésion à la mutuelle.	115,00 €	345,00 €	1 380,00 €
F	ADHÉSION INDIVIDUELLE (avant 60 ans ou après 60 ans avec C.R.* de moins de 3 mois)			
	Cheminot retraité, veuve ou veuf affilié à la Caisse de prévoyance et de retraite du personnel de la SNCF sans ayant droit ou qui ne désire pas faire bénéficier ses ayants droit de son adhésion à la mutuelle.	74,16 €	222,48 €	889,92 €
G	ADHÉSION INDIVIDUELLE (après 60 ans sans C.R.* de moins de trois mois)			
	Personne exerçant une activité professionnelle ou retraitée relevant d'un régime de protection sociale obligatoire en vigueur sur le territoire national ou dans un état membre de la communauté économique européenne et âgé lors de son adhésion de 60 ans ou plus (sans C.R.* de moins de 3 mois).	137,00 €	411,00 €	1 644,00 €
G1	ADHÉSION COUPLE (après 60 ans sans C.R.* de moins de trois mois)			
	Personne exerçant une activité professionnelle ou retraitée et son conjoint, relevant d'un régime de protection sociale obligatoire en vigueur sur le territoire national ou dans un état membre de la communauté économique européenne et âgé lors de son adhésion de 60 ans ou plus (sans C.R.* de moins de 3 mois).	269,08 €	807,24 €	3 228,96 €

(*) **C.R.** : Certificat de radiation établi par le précédent organisme couvrant le souscripteur pour les mêmes garanties.

(1) : Dont 1,00 € reversé annuellement à M Mutuelle, mutuelle de livre III

Droit d'entrée : forfait de 10,00 €

Membre honoraire ayant la qualité de personne physique, cotisation annuelle de 1 500 €